



LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

TURQUIE. — CONSTANTINOPLE, LE 10 MAI.

Les commerçants anglais de Constantinople attendent avec inquiétude des nouvelles de la mer Noire; ils savent qu'une nouvelle expédition aventureuse a été dirigée de ce côté. Elle aura sans doute le même sort que le *Vixen*, car du côté de la Russie on était prévenu de tout et on aura eu tout le temps de doubler les mesures de surveillance sur les côtes de Circassie. Lord Ponsomby n'a rien négligé de ce qui pouvait faire sentir aux spéculateurs le danger de cette entreprise, mais ils n'ont point écouté ses avis.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 27 MAI.

On annonce comme devant paraître prochainement à Berlin une amnistie générale en faveur des jeunes gens qui ont pris part à des menées démagogiques. La plupart d'entre eux ont déjà été graciés, mais plusieurs n'ont pas été relevés de l'incapacité de remplir des fonctions publiques. L'amnistie, au contraire, s'étendrait à tous les condamnés. Quelques uns seulement dont la peine a déjà été commuée en une réclusion perpétuelle seront bannis. (*Gazette de Hanovre.*)

FRANCE. — PARIS, LE 3 JUIN.

Aujourd'hui, M. le ministre du commerce a présenté divers projets de loi sur les chemins de fer: 1. de Paris à Tours par Chartres; 2. d'Andrézieux à Roanne; 3. de Bordeaux à la Teste; 4. de Rouen au Havre et à Dieppe.

— Les négociants de Nantes viennent d'adresser une pétition à M. le ministre des finances pour demander l'abaissement à 33 centimes des droits perçus sur l'importation des houilles étrangères sur le littoral de l'Ouest.

— Tous les colonels de la garde nationale ont reçu hier seulement un ordre du jour portant que 44 hommes par compagnie de la garde nationale seront désignés pour former la haute dimanche 4 juin, pour l'arrivée de S. M. et de la duchesse d'Orléans. On a aussi convoqué un bataillon par chaque régiment de la garnison de Paris.

La famille royale doit partir aujourd'hui même de Fontainebleau pour se rendre à Neuilly. L'entrée solennelle aura lieu demain vers une heure par la barrière de l'Étoile et les Champs Élysées.

Tous les journaux de Paris ont reçu aujourd'hui un avis de M. le comte Pajol portant que tous les officiers présents à Paris sont invités à se trouver demain à midi précis à l'Arc de Triomphe, où le roi les verra avec plaisir.

— Voici un passage assez curieux d'une lettre écrite de Fontainebleau:

« La princesse Hélène et toute la cour de Mecklenbourg étaient fort peu rassurées sur la manière dont la future duchesse d'Orléans serait reçue en France. On avait fait sur notre pays les rapports les plus odieux. C'est la disposition n'a pas peu contribué à rendre la princesse fort satisfaite de la manière dont les choses se sont passées, elle était fort loin de s'y attendre. Elle redoutait aussi beaucoup son arrivée à Paris, maintenant elle est plus rassurée et elle a raison. Il y a tout lieu de croire qu'elle plaira.

FEUILLETON.

VARIÉTÉS.

FRÈRE JEAN-BAPTISTE, ARCHITECTE DU CARMEL.

Peut-être avez-vous depuis quelques jours rencontré dans les rues de Paris un beau moine carmelite, à figure austère, à longue barbe grisonnante, couvert d'un manteau levantin, et le corps entouré d'une ceinture arabe; si vous lui avez adressé la parole, il vous a répondu dans le plus pur romain qui se puisse parler, car il est de Frascati, et si, poussé par la curiosité, vous lui avez demandé, en voyant ce magnifique et grand costume, presque oublié maintenant dans notre France, de quelle religion il était, il vous aura répondu qu'il était de la religion de l'humanité.

C'est une histoire bien simple, mais bien édifiante pour nous autres hommes sans foi, que l'histoire de cet homme. — La voici:

En 1819, frère Jean-Baptiste, qui habitait Rome, reçut mission de partir pour la Terre-Sainte, et de voir, en sa qualité d'architecte, quel moyen il y aurait à employer pour rebâtir le couvent du Carmel.

Le Carmel, comme on sait, est une des montagnes saintes: ainsi que l'Horeb et le Sinaï, elle a été visitée par le Seigneur; située entre Tyr et Césarée, séparée de Saint-Jean-d'Acre seulement par un golfe, à cinq heures de distance de Nazareth et à deux journées de Jérusalem, lors de la division des tribus, elle échut en partage à Aser, qui s'établit à son septentrion; à Zabulon, qui s'empara de son orient, et à Issachar, qui posa ses tentes à son midi. Du côté de l'occident, la mer vient baigner sa base qui s'avance, fait une pointe entre ses flots, et se présente de loin au pèlerin qui vient d'Europe comme le point le plus avancé de la Terre-Sainte sur lequel il puisse tomber à genoux.

Ce fut sur le sommet du Carmel qu'Elie donna rendez-vous aux

« Les journaux l'occupent; elle demande à les lire; cependant elle en a peur. Elle déclare qu'elle a fait beaucoup d'efforts sur elle-même pour se familiariser avec l'idée de la liberté de la presse; elle l'admet, elle la reconnaît comme une chose utile et excellente; mais la franchise des jugemens portés par les écrivains, lui paraît être pour les princes une épreuve redoutable. Elle est très contente de ce que l'on a dit d'elle jusqu'à ce jour. »

— Pendant le séjour que M. Laffitte a fait à Fontainebleau, l'honorable député a été l'objet de la plus bienveillante attention de la part de leurs majestés et de la famille royale. Le jour de son arrivée, M. le duc d'Orléans l'a entre-tenu fort longtemps; et le lendemain, L. A. R. les princesses Marie et Clémentine l'ayant rencontré qui se promenait dans le jardin anglais, elles ont bien voulu le présenter au roi des belges, et S. M. a paru prendre un véritable plaisir à s'entretenir avec M. Laffitte.

Ces faits répondront à quelques allégations inexactes rapportées par des journaux de l'opposition. L'hospitalité du roi est bienveillante pour tous. Comment aurait-elle fait exception à l'égard de M. Laffitte, quand l'occasion se présentait si naturellement de prouver à l'honorable député que la royauté de juillet a gardé-souvenir de son dévouement et de ses services passés!

(*J. des Débats*)
— On annonce que M. le président Dupin est nommé grand-cordon de la légion d'honneur ainsi que les lieutenants-généraux Baudrand, comte Colbert, baron Delort.

— Le *Journal de Paris* annonce que le gouvernement a reçu hier des nouvelles de la plus haute importance. Plusieurs estafettes ont été expédiées, et M. Montalivet lui-même est parti pour Fontainebleau. Les renseignements que nous avons eus nous portent à croire qu'il s'agit de dépêches venues d'Alger. Nous n'avons pu rien savoir de leur contenu.

Cette note a donné lieu à bien des conjectures. D'une part l'on a répandu le bruit qu'Abdel-Kader avait tout à coup rompu les négociations et avait commencé les hostilités, tandis que d'un autre côté on dit que le traité a été signé avec Abdel-Kader, et que la campagne du général Bugeaud n'aura pas lieu.

— Il se confirme qu'un traité de commerce entre l'Angleterre et l'Espagne a été conclu, et que le courrier qui l'a porté à Londres est passé à Paris dans le courant de la semaine dernière. Ce traité est envoyé à Londres pour être ratifié. Un acte politique et financier de cette importance nécessitera l'intervention du parlement. On ne peut donc le considérer encore comme définitif. Il offre, du reste, aux intérêts anglais, des avantages qui ne permettent pas de prévoir une opposition sérieuse à sa ratification. C'est du moins ce que prétendent ceux qui disent le connaître. La conclusion de ce traité se lie très vraisemblablement à celle de l'emprunt de 250 millions que nous avons annoncé, et qui, défalcation faite des commissions et bonifications, et de l'échange des valeurs nominales, ne rapportera guère au-delà de 50 millions en espèces au gouvernement espagnol. Le produit de l'emprunt est spécialement affecté à l'entretien de l'armée du nord et aux moyens d'éteindre la guerre civile. Pour assurer ce résultat, il serait nommé par les Cortès une commission de huit députés qui surveillerait l'emploi des

huit cent cinquante faux prophètes envoyés par Achab, afin qu'un miracle décidât, aux yeux de tous, quel était le véritable Dieu, de Baal, ou de Jehovah. Deux autels alors, furent élevés sur le plateau de la montagne, et des victimes amenées à chacun d'eux; les faux prophètes crièrent à leurs idoles, qui restèrent sourdes. Elie invoqua Dieu, et à peine s'était-il agenouillé qu'une flamme descendit du ciel et dévora tout à la fois, non-seulement le bois et la victime, mais encore la pierre du sacrifice. Les faux prophètes vaincus furent égorgés par le peuple, et le nom du vrai Dieu fut glorifié; cela arriva neuf cents ans avant le Christ.

Depuis ce jour le Carmel est resté dans la possession des fidèles; Elie laissa à Elisée non-seulement son manteau, mais encore sa grotte; à Elisée succédèrent les fils des prophètes, qui sont les ancêtres de saint Jean. Après la mort du Christ, les religieux qui l'habitaient passèrent de la loi écrite à la loi de grâce. Trois cents ans après saint Basile, et ses successeurs donnèrent à ces pieux cénobites des règles particulières; à l'époque des croisades, les moines albar donnèrent le rit grec pour le rit romain, et de saint Louis à Bonaparte, le couvent bâti sur l'emplacement même où le prophète dressa son autel, fut ouvert aux voyageurs de toute religion et de tout pays; et cela gratuitement, à la glorification de Dieu et d'Elie, lequel est en égale vénération aux rabbins qui le croient occupé à écrire les événements de tous les âges du monde, aux mages de Perse, qui disent que leur maître Zoroastre a été disciple de ce grand prophète, et enfin aux musulmans, qui pensent qu'il habite une oasis délicieuse dans laquelle se trouvent l'arbre et la fontaine de la vie qui entretiennent son immortalité.

La montagne sainte avait donc été vouée au culte du Seigneur pendant deux mille six-cents ans, lorsque Bonaparte vint mettre le siège devant Saint-Jean-d'Acre; alors le Carmel ouvrit, comme toujours ses portes, non plus aux pèlerins et aux voyageurs, mais aux mourans et

fonds. Quand à la garantie relative à la possession de Cuba, seul gage représentatif de la créance aux yeux des prêteurs, la question est encore en suspens. On doute, à Paris, que l'Angleterre consente à cette stipulation; à Londres, on assure que la France la rejettera. (*Temps*)

— Plusieurs journaux de l'opposition reviennent sur la question de la dissolution; ils considèrent la mission de la chambre comme terminée, et engagent les électeurs à se tenir en mesure.

— On assure que le gouvernement français a autorisé celui de Madrid à recruter et organiser pour son compte en France 4000 hommes destinés à renforcer la légion étrangère.

— Une lettre de Madrid du 28 mai annonce que le général Narvaz va obtenir un commandement important dans l'armée du Nord. On disait à Madrid que les deux fils du maréchal Bourmont étaient dans l'armée de don Carlos.

— Les agens russes s'occupent sans cesse d'embaucher les fabricans et les artistes français pour les attirer en Russie et y faire fleurir des branches d'industrie et des arts qui n'y existent pas encore. Nous apprenons aujourd'hui qu'une famille entière de gantiers doit partir pour Saint-Petersbourg afin d'y établir une fabrique de gants à l'instar de ceux de Paris et de Grenoble. On a fourni à cette famille 8000 frs. pour frais de route et une indemnité considérable leur sera accordée pour l'établissement de leur nouvelle fabrique.

— Une lettre du Havre, porte que l'ordre venait d'être reçu de diriger Meunier sur Brest, afin d'y être embarqué sur un bâtiment de l'état. Dans ce cas, Meunier et Boireau partiront, sans doute, sur le même bâtiment.

Bulletin de la bourse de Paris du 3. — A Tortoni, on traitait le 3 p. c. à 80 1/2 et 25; mais à l'ouverture en bourse, le bruit de nouvelles défavorables arrivées d'Alger a fait baisser à 80 1/4 offert. Comme on ne donnait aucuns détails, et que, par conséquent, ce bruit ne s'appuyait sur rien, la baisse n'a pas fait de sensibles progrès.

Les fonds espagnols se sont tenus aux cours d'hier, c'est-à-dire, entre 24 1/2 et 24 1/4. La nouvelle télégraphique annonçant la mort d'Iribarren est démentie par le *Mémorial bordelais*, se trouve confirmée par les correspondances; on ne saurait donc mettre en doute la dépêche télégraphique. Des lettres de Saragosse, arrivées aujourd'hui, annoncent que 400 carlistes sont entrés dans cette ville et se sont mis à la disposition des autorités militaires.

Les Banques de Belgique ont fait 1428 75; la Société Générale 1550.

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit de St. Sébastien, 28 mai:

Il paraît positif que lord John Hay a refusé l'assistance de l'artillerie de la marine anglaise pour l'attaque de Tolosa.

Les généraux Evans, Chichester et Fitzgerald nous quittent décidément, le commandement des 2000 hommes auxquels se trouve actuellement réduite la légion anglaise sera confié au colonel O'Connell. (*C. d'Esp.*)

— On écrit de Barcelonne 23 mai:

Le désarmement de la garde nationale a été définitivement arrêté; on a même déjà commencé à désarmer ceux qui volontairement ont voulu rendre les armes, et on n'attend que l'arrivée du vaisseau anglais le *Rodney*, et d'une frégate et deux corvettes espagnoles; pour procéder au désarmement général de toute cette milice.

aux blessés. A huit cents ans de distance l'un de l'autre, il avait vu venir à lui, Titus, Louis IX et Napoléon.

Ces trois réactions de l'Occident sur l'Orient lui furent fatales; après la prise de Jérusalem par Titus, les soldats romains le dévastèrent; après l'abandon de la Terre-Sainte par les chrétiens, les Sarrasins égorgèrent ses habitans; enfin, après l'échec de Bonaparte devant St-Jean-d'Acre, les Turcs s'en emparèrent, massacrèrent les blessés français, dispersèrent les moines, brisèrent portes et fenêtres, et laissèrent le saint asile inhabitable.

Il ne restait donc du couvent que des murs ébranlés, et de la communauté qu'un seul frère qui s'était retiré à Kaïfa, lorsque le frère Jean-Baptiste reçut de son général l'ordre de se rendre au Carmel, et de voir dans quel état les infidèles avaient mis la sainte hôtellerie de Dieu, et quels étaient les moyens de la réédifier.

Le moment était mal choisi: Abdallah Pacha commandait pour la Porte, et ce ministre du sultan portait une profonde haine aux chrétiens; cette haine s'augmenta encore de la révolte des Grecs. Abdallah écrivit au sublime empereur que le couvent du Carmel pourrait servir de forteresse à ses ennemis, et demanda la permission de le détruire: elle lui fut facilement accordée. Abdallah fit miner le monastère, et l'envoyé de Rome vit sauter les derniers débris de l'édifice qu'il était venu pour reconstruire. Cela se passait en 1821. Il n'y avait plus rien à faire au Carmel, le frère Jean-Baptiste revint à Rome.

Cependant il n'avait point renoncé à son projet: en 1826, il partit pour Constantinople, et grâce au crédit de la France et aux instances de l'ambassadeur, il obtint de Mahmoud un firman qui autorisait la reconstruction du monastère; il revint alors à Kaïfa, et trouva le dernier moine mort.

Alors il gravit tout seul la montagne sainte, s'assit sur un débris de colonne byzantine, et là, son crayon à la main, architecte élu pour la réédification de la maison du seigneur, il fit le plan d'un nouveau cou-

Douze des personnes impliquées dans les derniers événements de cette ville ont été embarquées pour être transportées à Majorque. Le brigadier Azpiroz, d'après les ordres du baron de Meer, sera aussi envoyé à la même destination.

Un rapport officiel de Cabrera, rend compte de deux affaires postérieures à celles de Cenia, à la suite desquelles Oraa a été forcé de rentrer dans la Valence. La première a eu lieu le 10 au matin à Cati, et la seconde le 12 dans les environs de Morella. Le résultat de ces journées a été immense. Les christinos ont perdu un colonel, dix-sept officiers et 1200 hommes.

On écrit de Saragosse, le 25 mai : Cabrera, avec 6,500 hommes, se trouvait devant Alcaniz le 23 au soir, se portant sur l'Ebre pour aller au-devant de Don Carlos; un exprès arrive en ville vient de nous en donner avis.

Le Moniteur publie les dépêches télégraphiques suivantes : Bayonne, 1^{er} juin, sept heures et demie du soir. Don Carlos est entré à Barbastro le 27 au soir, et son armée le lendemain matin.

Le 29, Oraa est parti de Saragosse pour prendre le commandement de l'armée christine. Le baron de Meer s'est porté à Fraga pour couvrir l'Ebre.

Narbonne, 2 juin, cinq heures du matin. Le 28, le baron de Meer a quitté Lérida, se rendant en Aragon. On ne savait pas le 30, à la Seu-d'Urgel, où était Don Carlos. Organia (sur la Ségra) ayant été évacué a été occupé, le 29, par les factieux. Royo avait son quartier général à Prullens (en Cerdagne), le 31, les carlistes prétendent qu'ils ne restent dans ces parages que parce que leurs mouvements se lient avec ceux de l'armée de don Sébastien.

La junte carliste était le 25 à Solsona. Nous ajouterons à ces nouvelles que quelques correspondances permettent de révoquer en doute la mort d'Iribaren; mais nous n'osons rien affirmer. Quant aux opérations de l'armée carliste, les lettres de Saragosse affirment que sa marche sur Barbastro est forcée, et que le plan de l'infanterie, s'il avait pu l'exécuter, eût été de se rapprocher de l'Ebre par le plus court chemin pour rejoindre Cabrera et Forcadell qui venaient à sa rencontre par Caspe et Sastago; mais il eût fallu risquer une marche en plaine, et c'est ce que le général carliste a craint de faire.

Maintenant, ils prétendent qu'après avoir organisé l'insurrection en Catalogne, ils reviendront passer l'Ebre à Tortose, et qu'ensuite ils pousseront sur Madrid. A la bonne heure; mais ce ne sera pas par le plus court chemin; et l'on aura le temps de se préparer à les recevoir. (Journal du Comm.)

Bordeaux, 2 juin, 6 heures 1/2 du soir. Les carlistes étaient encore le 28 au soir à Barbastro, et les christinos, sous les ordres de Buerens, à 2 lieues de cette ville. Oraa, parti de Saragosse pour en prendre le commandement, a mené avec lui un bataillon et 300 chevaux. Le général Espartero en quittant Hernani le 29 pour marcher en avant a laissé à Hernani une division sous les ordres de Jauregui et Rendon.

La marche de l'expédition en Arragon et les progrès des bandes dans le royaume de Valence ont ramené les députés exaltés à des sentiments de modération. Dans la séance du 23, l'opposition a été la première à oublier ses griefs; elle a offert son concours au ministère en ce commun danger, et dans la salle des cortès on n'a entendu qu'un seul cri: Guerre à don Carlos et union!

M. Calatrava, de son côté, après avoir exprimé l'émotion qui lui causait ce spectacle de bon accord, a déclaré que jamais il n'avait eu l'intention du gouvernement ni de la régence, de refuser aux Espagnols la mesure de liberté dont ils sont si dignes par leur sacrifices et leurs sagesse; que la guerre civile terminée, tous les vœux publics seront pris en considération. Diverses mesures ont ensuite été arrêtées.

Ainsi la garde nationale de la nouvelle Castille sera mise sous les armes, et la municipalité de Madrid doit pourvoir à l'équipement. Les garnisons de plusieurs villes seront appelées à Madrid, où dans quelques jours sera réunie une armée de 50,000 hommes. On prête ici à don Carlos le projet de franchir l'Ebre, et tout sera bientôt prêt pour le recevoir.

On écrit de Jaca, le 28 mai : Vers l'extrême frontière près de Mauléon. Il y a eu un conflit entre les carlistes qui voulaient forcer le territoire et les postes avancés qui les ont repoussés. Le résultat est de cinq Français et 17 factieux de tués.

vent plus magnifique qu'aucun de ceux qui avaient jamais existé; puis après ce plan, le devis, le devis se montait à 250,000 fr.; puis enfin le devis arrêté, l'architecte miraculeux qui bâtissait ainsi avec la pensée sans s'occuper de l'exécution, alla à la première maison venue demander un morceau de pain pour son repas du soir.

Le lendemain il commença à s'occuper de trouver les deux cent cinquante mille francs nécessaires à l'accomplissement de son œuvre sainte.

La première chose à laquelle il pensa fut de créer un revenu à la communauté qui n'existait pas encore; il avait remarqué à cinq heures de distance du Carmel et à trois heures de Nazareth, deux moulins à eau abandonnés, soit par des suites de la guerre, soit parce que l'eau qui les faisait mouvoir s'était détournée. Il chercha si bien qu'à une lieue de là il trouva une source, que par le moyen d'un aqueduc il pouvait conduire jusqu'à ses usines. Cette trouvaille faite et certain qu'il pouvait remettre les moulins en mouvement, il s'occupa de les acquérir.

Ils appartenaient à une famille de Druses; c'était une tribu qui descendait de ces israélites qui adorèrent le veau d'or; ils avaient conservé l'idolâtrie de leurs pères et les femmes aujourd'hui portent encore pour coiffure, la corne d'une vache, simplement attachée au front de l'animal chez les femmes pauvres, et argentée et dorée chez les femmes riches. Cette famille, qui se composait d'une vingtaine de personnes, ne voulut pas se défaire du terrain légué par ses ancêtres, quoique ce terrain ne rapportait rien; elle aurait cru faire une impiété. Le frère Jean-Baptiste lui offrit de louer ce terrain qu'elle ne voulait pas vendre. Le chef consentit à cette dernière condition, le revenu des moulins devait être divisé par tiers: un tiers aux propriétaires, et les deux autres tiers aux bailleurs.

Car les bailleurs devaient être deux; l'un apportait son industrie, et

— Une lettre de Valladolid du 14 porte ce qui suit : « On vient de former ici une demi cohorte de jeunes étudiants qui se sont offerts volontairement pour prendre les armes. Ils sont au nombre de plus de 200, ils sont déjà habillés et armés, et ils ont pris le nom de légion sacrée de Merve. Le chef, qu'ils appellent el amigo (l'ami), est le docteur Moyano dont le patriotisme est connu. Les officiers subalternes sont appelés tribuns et décurions, et ils ont institué, pour connaître les délits des membres du corps, un tribunal appelé déceviral.

— L'avis suivant a été publié ce matin par plusieurs journaux :

Avis à MM. les porteurs de rentes espagnoles. Le gouvernement espagnol n'ayant pu, malgré tous ses efforts et par un concours de circonstances qui sont de notoriété publique, recevoir encore tous les fonds nécessaires au paiement du dividende du mois de novembre dernier, qui devait avoir lieu le 1^{er} juin, espère néanmoins pouvoir, dans un bref délai, annoncer le paiement dont un nouvel avis fixera le jour.

Le comte CAMPUZANO DE RECHEN.

HOLLANDE.

Par un autre arrêté royal daté du 30 mai, le général-major Trip qui avait rempli jusqu'ici ad interim les fonctions de directeur-général de la guerre, en est chargé définitivement.

— Deux bataillons de la 2^e division d'infanterie sont partis de Nimègue pour le camp de Ryeu. Ils ont été remplacés par deux bataillons de la 9^e venant d'Utrecht.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 4 JUIN.

— Aujourd'hui à midi, a eu lieu à l'Hôtel-de-Ville, la première réunion préparatoire pour les élections du 13 juin prochain. En voici le résultat :

MM. Vergaegehen aîné, avocat, 72 voix; Van Volxem, échevin, 64; Meens gouverneur de la Banque, 52; Coghe, négociant, 47; H. Debrouckère, conseiller, 43; Coppyn, notaire, 38; Wiltmar, ministre de la guerre, 35; Lebeau, gouverneur de Namur, 21; Dindal, distillateur au Grand-Bigard, 19; et Jonet, conseiller à la cour d'appel, 18.

Les autres voix ont été partagées entre 14 autres candidats. — Une nuée de filons étrangers vient de s'abattre sur notre capitale. Dans la nuit d'avant hier on a volé deux montres en or à des voyageurs logés à l'Hôtel de la Couronne d'Espagne; la nuit dernière un vol de même nature a été commis au Grand Café. Jeudi passé deux individus bien habillés se sont présentés chez M. Montois, bijoutier, rue de la Madeleine, et y ont marchandé des bagues qu'ils n'ont pas achetées. A peine étaient-ils partis qu'on s'aperçut qu'une bague de 200 fr. avait disparu.

— Une question de principe et qui intéresse beaucoup les campagnes, va se plaider incessamment à Bruxelles. Un jugement rendu par le juge de paix d'Asche, le 21 avril, condamnait le sieur de Coninck, cabaretier en cette commune, à 8 fr. d'amende et aux frais, pour avoir donné à dîner chez lui dans l'après-dîner, sans autorisation de l'administration locale. Appel a été interjeté et le tribunal de première instance de Bruxelles décidera la question le 6 de ce mois. Cette autorisation préalable est contraire à l'article 19 de la constitution, et les arrêtés des régences à ce sujet sont en désaccord avec l'art. 107 de la constitution qui veut que tout acte de l'autorité soit conforme à la loi première; au pacte fondamental. (J. de la Belgique.)

— Lorsque M. le lieutenant-colonel Capiaumont fut appelé au commandement du premier régiment de chasseurs à pied, le bataillon de partisans qu'il avait formé fut incorporé dans ce régiment. Nous apprenons qu'un arrêté royal du 7 avril a statué que le premier régiment de chasseurs à pied prendra l'uniforme des partisans. Ce changement est une amélioration; depuis longtemps on avait reconnu que l'équipement de notre infanterie légère ne convenait pas au genre de service que les troupes de cette arme sont appelées à faire en campagne. Au reste ce n'est qu'un essai, et la mesure prise à l'égard du premier régiment de chasseurs à pied ne sera étendue aux autres corps d'infanterie légère que si l'expérience en démontre l'utilité.

Un autre arrêté royal a modifié également l'équipement

celui-là c'était le frère Jean-Baptiste; mais il fallait qu'un autre apportât l'argent nécessaire aux frais de réparation des moulins et de construction de l'aqueduc. Le frère Jean-Baptiste alla trouver un turc de ses amis qu'il avait connu dans son premier voyage, lui demanda neuf mille francs pour sa laborieuse entreprise; le turc le conduisit à son trésor, car les turcs, qui n'ont ni rentes ni industrie, ont encore à cette heure, comme dans les Mille et une Nuits, des tonnes d'or et d'argent. Le frère Jean-Baptiste y prit la somme dont il avait besoin, afflua au remboursement de cette somme le tiers de la rente des moulins, et grâce à cette première mise de fonds faite par un musulman, l'architecte put jeter les fondements de son immense entreprise: d'intérêt il n'en fut pas question, et cependant il fallait au moins douze ans pour que sa part dans la rente chrétienne couvrit le secteur du Prophète de l'avance qu'il venait de faire.

— Savez-vous rien de plus simplement grand que ce chrétien qui va demander de l'argent à un Turc, pour rebâtir la maison de Dieu, et rien de plus grandement simple que ce Turc qui le prête.

C'est que la réédification du Carmel était non seulement une question de religion, mais encore d'humanité; c'est que le Carmel est une hôtellerie sainte où sont reçus sans payer, les pèlerins de toutes les croyances, les malheureux de tous les pays, et où celui qui arrive n'a qu'à dire, pour trouver un lit et un repas: Frère, je suis fatigué et j'ai faim.

Bientôt le frère Jean-Baptiste partit pour sa première course, laissant le soin de l'exécution de son aqueduc et de la réparation de ses moulins à un néophyte intelligent. En partant, il écrivit que ceux qui voulaient se réunir au supérieur des carmélites d'Orient n'avaient qu'à venir, et que dans quelque temps un monastère s'éleverait pour les recevoir. Alors il parcourut les côtes de l'Asie mineure, les îles de l'Archipel et les rues de Constantinople, demandant partout l'aumône au nom du

du bataillon de l'Escant; le nouvel uniforme de ce corps se rapprochera beaucoup de celui des partisans.

— M. le colonel de Wolkoff, chargé d'une mission spéciale de S. M. l'empereur de Russie, est à Bruxelles depuis quelques jours, il a parcouru sur toute sa longueur le canal de Willebroek et visité à diverses reprises le bateau dragueur le Saint-Michel. Ce personnage distingué par ses hautes connaissances a félicité M. l'ingénieur Janssens, sur le bon état du canal, il a étudié tous les avantages offerts par la machine Cochaux; notre jeune constructeur a de nouveau obtenu l'approbation pleine et entière d'un savant étranger. M. le colonel de Wolkoff se propose de visiter avec autant d'attention, nos établissements industriels; il s'occupera peu des chemins de fer, parce que d'autres de ses compatriotes ont été chargés de cette partie.

— Mercredi dernier a comparu devant le tribunal correctionnel, sous la prévention d'adultère madame R..., épouse du sieur R..., chef de division à la chambre des députés en France. Le sieur D..., propriétaire à Schaarbeck comparait sous la prévention de complicité de ce délit. Le sieur R... s'est constitué partie civile pour réclamer les objets enlevés au domicile conjugal. Les plaidoiries ont occupé les audiences de mercredi et d'hier vendredi. Le ministère public a conclu à leur condamnation, et le prononcé du jugement a été renvoyé à mardi.

— Les journaux ont parlé d'une mutinerie militaire à Louvain. Un officier venant de cette garnison nous assure qu'il n'en a pas même entendu parler dans la ville. (Belge.)

— L'administration du Théâtre du Parc désirant satisfaire aux vœux du public, a remis les prix des places à leur ancien taux, c'est-à-dire le parterre à fr. 1 10 et le paradis à 75 centimes.

Bruxelles, 4 juin (trois heures). — Absence totale d'affaires en fonds espagnols: Ardoin 22 1/2 cours, prime à un mois 24 dont 1 P; Société Générale émission de Paris 156 1/2 A ferme, dito Bruxelles 735 A; Actions réunies 103 103 1/8 A

Anvers, (deux heures). — Ardoin 22 1/2 argent au comptant.

LIEGE, LE 5 JUIN.

DES ELECTIONS.

Nous disions, il y a quelques jours, que les prochaines élections ne nous semblaient point devoir renforcer dans les chambres le nombre des hommes qui ont consacré leurs efforts à la défense de la liberté du commerce, et que l'avènement de ces hommes à la législature était l'un des derniers et des plus difficiles progrès du gouvernement représentatif. Au premier aperçu, il paraît paradoxal de dire que, sous cette forme de gouvernement, l'intérêt particulier est souvent soutenu avec plus d'insistance et de vigueur que l'intérêt général. Rien n'est cependant plus véritable. C'est surtout en matière d'industrie et de commerce que la vérité de notre proposition devient palpable. Ainsi, par exemple, s'agit-il de la prohibition de quelques produits exotiques, aussitôt tous ceux qui pensent qu'elle va les mettre à l'abri de la concurrence étrangère et devenir pour eux une source de fortune, tous ceux là s'émeuvent, s'agitent, se mettent en campagne; s'ils ne sont point eux-mêmes représentants, ils vont solliciter ceux de leur localité, et pousser enfin, par tous les moyens possibles et avec toute l'ardeur que donne l'intérêt personnel et le désir de s'enrichir, à l'adoption des mesures de restriction qui doivent leur ouvrir la source d'un riche monopole.

D'autre part, le reste de la population, la classe nombreuse des consommateurs; s'aperçoit bien que les entraves qu'on apporte à la liberté des échanges, auront pour résultat de leur faire payer plus cher les objets proscrits de nos marchés; mais comme il ne s'agit pour chacun que d'un léger sacrifice, on considère la question comme étant assez peu importante, et c'est à peine bien souvent, si elle attire l'attention publique.

Qui, il n'est que trop vrai de le dire, dans ces sortes de questions, l'intérêt personnel est soutenu avec plus d'habileté et de vivacité que l'intérêt général. Nous le savons, il arrive un temps où ce dernier se réveille; mais c'est par malheur dans un état de crise; c'est quand les privilèges accordés à plusieurs branches d'industrie pèsent d'un poids insupportable sur toutes les autres (1), c'est quand les classes

(1) La prétendue protection accordée en France aux fabricans de fer, et qui en dernière analyse ne profite qu'aux propriétaires de forêts, excite aujourd'hui, comme on sait, les plaintes de l'agriculture; et surtout celles des vigneron.

Seigneur, et six mois après il revint rapportant une somme de vingt mille francs suffisante aux premières dépenses de son édifice. Enfin, le jour de la fête Dieu, sept ans, heure pour heure, après qu'Abdallah-Pacha avait fait sauter les murs de l'ancien couvent, il posa la première pierre du nouveau.

Mais à la fin de l'année, cette première somme fut épuisée: alors le frère Jean-Baptiste repartit pour la Grèce et pour l'Italie; et porteur d'une somme considérable, il revint une seconde fois ramenant la vie au monument qui continua de grandir: et qui déjà, à cette époque, était assez achevé pour donner l'hospitalité. Lamartine, Taylor, Champmartin et Dauzatz, y furent logés dans leurs voyages en Palestine.

Et c'est ainsi que, sans se lasser, le frère Jean-Baptiste, quoiqu'agé aujourd'hui de soixante ans, poursuit son œuvre; il partit onze fois du Carmel, et y retourna onze fois. Pendant six ans que durèrent ses courses, il visita tout un hémisphère; il alla à Jérusalem, à Damas, à Bérouth, à Tir, à Sidon, à Jaffa, à Rosette, à Alexandrie, au Caire, à Ramia, à Tripoli de Syrie, au mont Liban, à Smyrne, à Malte, à Athènes, à Constantinople, à Tunis, à Tripoli d'Afrique, à Syracuse, à Girgente, à Palerme, à Tarente, à Alger, à Tunis, à Gibraltar; il pénétra jusqu'à Maroc. Il parcourut toute l'Italie, toute la Corse, toute la Sardaigne, toute l'Espagne, une partie de l'Angleterre; puis enfin, la France, qui, ne voulant pas être moins pieuse que le reste du monde, vient de contribuer pour sa part à cette œuvre d'humanité qui s'opère là où s'accomplit l'œuvre de Rédemption.

Aujourd'hui, le frère Jean-Baptiste a déjà recueilli 230,000 fr. Et maintenant, quand vous verrez passer ce saint homme, inclinez-vous; car, au milieu de notre époque sans croyance, survit en lui un cœur qui a la foi.

ALEXANDRE DUMAS.

les plus nombreuses sont accablées sous le monopole, et voient tarir la source même de leur travail par suite de la perte des débouchés extérieurs, fermés par mesure de représailles; c'est alors que l'intérêt général finit par élever la voix. C'est à peu près dans ces circonstances qu'est arrivé Huskisson en Angleterre. Les monopoles étaient devenus odieux à plusieurs branches d'industrie elles-mêmes, et appuyé sur leurs intérêts, il commença l'œuvre de la réforme douanière dans son pays.

En attendant ces graves circonstances, viennent les élections, et la plupart des citoyens ayant droit de suffrage, tous ceux qui ne sont que consommateurs se souviendront à peine si leur député a voté pour ou contre telle loi de monopole, ou du moins lui en tiendront peu de compte; au contraire, ceux dont cette loi aura favorisé les intérêts, se rappelleront à merveille la nature des opinions du candidat en matière d'industrie et de commerce, et selon qu'il sera le partisan ou l'adversaire des mesures de liberté, ils l'adopteront ou le repousseront, ils travailleront avec zèle à lui faire des amis, à lui assurer des voix le jour du scrutin; ils le présenteront, s'il le faut, même comme un chaud promoteur de la réforme électorale; car ce qui leur importe surtout, c'est d'avoir des garanties dans les chambres contre la réforme douanière.

Nous avons remarqué avec une vive satisfaction, que sans accorder encore aux questions industrielles, toute l'importance qu'elles méritent, plusieurs journaux influents les élevaient cependant à la dignité de questions politiques. Quelques-uns présentent un tableau des votes émis dans les dernières discussions de la chambre sur les lois de douane et en font un titre sur lequel ils appellent l'attention des électeurs.

C'est là un progrès. On devrait y songer plus souvent: la liberté, les garanties constitutionnelles ne sont pas, sans doute, le but des efforts des amis de la civilisation, elles ne sont que les moyens qui peuvent assurer tous nos progrès moraux et matériels; mais ces progrès ne dépendent-ils pas du degré d'aisance dans lequel nous vivons? Et s'il en est ainsi, toutes les questions de liberté de commerce et d'industrie, ne sont-elles pas les plus importantes parmi celles qui s'agitent? Ne l'oublions pas non plus, ce sont celles sur la solution desquelles nous pouvons avoir le plus aujourd'hui. Pour notre compte, nous le proclamons hautement, si la liberté du commerce et de l'industrie ne concernait que les bénéfices d'une classe nombreuse cependant, celle des négociants et des marchands, toutes les questions qui s'y rattachent n'attireraient notre attention que fort secondairement; mais nous les considérons sous le point de vue de leur influence sur la civilisation elle-même, dont elles sont, sans contredit, le plus puissant mobile.

En 89, dit un publiciste français, on était surtout blessé du défaut d'égalité et de libertés politiques. Ces deux biens moraux étaient ce que l'on revendiquait avant tout. On croyait que tous les biens matériels en dériveraient comme conséquence. Alors les solutions politiques étaient un but. De nos jours, où après avoir réalisé, en grande partie du moins, ces deux objets de vœux de nos publicistes, nous éprouvons encore tant de maux, les questions politiques ne nous intéressent plus que comme accessoirement à une meilleure position matérielle: elles ne sont plus que des moyens. Avide du positif en tout, on a fini par voir que les formes gouvernementales, sur lesquelles on a tant discuté, sont seulement des garanties, des questions secondaires à la superficie de la société; mais qu'au-delà, plus avant dans les profondeurs de l'ordre social, fermentent d'autres questions bien autrement vastes, bien autrement vitales, celles des intérêts matériels. Ce qui doit préoccuper principalement les hommes d'état, ce ne sont plus les rapports des personnes au gouvernement, ni ceux des personnes entr'elles; ce sont ceux des personnes aux choses. Ce sont les questions relatives à la création et à la distribution des produits, aux mouvements des richesses, à la source, à la répartition, à l'emploi des impôts. Le tout converge et les théories du publiciste importent beaucoup moins que les calculs de l'économiste. L'économie publique, voilà, dans les temps modernes, presque toute la politique.

Voilà de belles paroles, que nous aimons à répéter, parce qu'elles sont plus vraies encore chez nous, que dans le pays pour lequel elles ont été écrites.

Le *Politique* a publié, il y a huit jours, un article dans lequel il examinait, sous le rapport de son influence politique, un des derniers actes de la Société Générale, notamment la création de nouveaux billets au porteur émis sans l'autorisation du gouvernement. Cet article a été reproduit par le *Journal des Flandres* sans indication de source; mais à la place qu'il occupait dans cette feuille, il était facile, pour un journaliste, de voir que notre confrère de Gand ne prétendait pas s'en attribuer la rédaction. Avant-hier, le même article figura dans les colonnes de l'*Esprit*, premier Liège, également sans indication de source. Nous ne reprocherons pas à l'*Esprit* d'avoir voulu s'approprier ce qui ne lui appartient pas. C'est sans doute par oubli qu'il n'a point cité le *Politique* d'où cet article est extrait. L'*Esprit* est assez riche de son propre fonds pour qu'il puisse se dispenser d'emprunter à ses voisins. Mais comme il nous importe de ne pas laisser s'accréditer des erreurs qui pourraient nuire à l'influence de notre journal, quelle que faible qu'elle soit, nous croyons devoir signaler cet oubli à l'*Esprit* qui certes s'empresera de le réparer. Nous sommes très flattés de voir reproduire nos articles de fonds par ce journal, mais nous le serions bien davantage si, le cas échéant, il nous faisait la politesse de nous citer. Il peut compter sur une juste réciprocité de notre part. Nous lui promettons même, pour que le public ne puisse pas prendre le change sur nos intentions, de ne jamais laisser s'écouler une semaine entre l'insertion dans l'*Esprit* et la reproduction par le *Politique*, des articles que nous jugerons dignes de figurer dans nos colonnes.

Le *Journal de la Province* trouve que l'article qu'il a publié le 1^{er} juin, à propos du budget de la ville, a été de notre part l'objet de vives critiques. Nous prions notre confrère

de vouloir bien nous citer une phrase, un mot dans notre article, à l'appui de son assertion; nous ne sommes pas de son avis, quant aux rejets des allocations faites par notre conseil communal, rejets qu'il se propose de justifier, et son article aurait pu nous fournir certes l'occasion non de vives, mais de justes critiques; nous ne les avons pas faites, parce que nous voulions avant tout entendre la déduction de ses raisons. Qu'avons-nous dit dans l'article dont il se plaint? une seule chose; nous avons signalé une erreur matérielle, et nous avons tellement frappé juste, qu'il est forcé de la reconnaître lui-même et de dire, ce sont ses propres expressions: nous convenons que nous nous sommes trompés. Nous n'avons point dit que le *Journal de la Province* avait blâmé les membres opposants; au contraire, il a dû les louer. Mais pouvions-nous partager son avis, quand nous pensions qu'un désaccord sur trois ou quatre articles d'un budget, n'était pas une raison suffisante pour le rejeter dans son entier. — Le *Journal de la Province*, en citant notre article, s'est encore trompé; il l'a confondu avec une lettre qui nous a été adressée, et que nous avons cru devoir insérer? Mais le confrère n'ignore pas que lorsqu'un journal publie une lettre qui lui est adressée, il ne fait pas siennes les idées qui y sont développées; s'il en voulait une preuve, nous citerions la lettre signée X, qu'il a insérée dans sa feuille et dont, assurément, il ne partage pas les opinions. Du reste nous avons relaté avec cette lettre et nous nous sommes convaincus qu'elle ne contient pas une phrase qui ne se trouve textuellement insérée dans l'article du *Journal de la Province*; s'il en existe une nous engageons le confrère à la signaler. Est-ce notre faute à nous, si notre correspondant en rapportant les propres expressions de ce journal, a prouvé qu'il tombait dans une flagrante contradiction, et qu'il n'avait pas gardé, envers les membres de notre conseil communal la mesure convenable? Toute décision prise dans les motifs fournis par une vive conviction, quand même cette conviction ne serait pas partagée par le *Journal de la Province*, ne doit être réfutée qu'avec mesure, et les membres de notre conseil ne pouvaient en prendre que de telles.

Le *Journal de la Province* ajoute: « Nous pourrions à notre tour attaquer le *Politique*, et faire remarquer combien il a été inconséquent en blâmant les résolutions prises par la députation permanente sans en connaître les motifs, puis qu'il a dit, il ne saurait le nier, que lorsqu'il connaîtrait ces motifs, il serait le premier à s'y rallier, s'ils étaient clairs: avec un air de partialité et de précipitation. » Prenons acte d'abord du reproche que le *Journal de la Province* nous adresse d'être inconséquents, partiaux et légers. Nous sommes inconséquents nous, lorsque nous ne nous rallions pas de plano aux décisions de la députation, nous qui avant la décision du conseil communal, avons établi et soutenu la nécessité de la plus grande partie des majorations qu'il a faites! Nous sommes partiaux, nous qui soutenons, après la décision de la députation, l'opinion que nous avions émise, avant cette décision! Nous sommes légers, nous qui, lorsque nous avons une conviction formée, déclarons encore que nous examinerons avec tout le soin dont nous sommes capables, les motifs qui ont pu agir sur un corps grave et éclairé comme l'est notre députation permanente, et que nous sommes prêts à nous rallier à ces motifs, si nous les trouvons concluants! En vérité, nous ne comprenons pas la logique du *Journal de la Province*, et nous sommes prêts à baisser la tête devant ses profondes déductions.

Le *Moniteur* du 3 juin, contient la nomination des membres du conseil des mines. Les nominations sont telles que nous les avons fait connaître. Les président, membres et greffier du conseil des mines devront établir leur domicile à Bruxelles.

— On lit dans l'*Indépendant*:

Une erreur grave s'est glissée dans l'*Indépendant* d'avant-hier, à propos de l'arrêté qui nomme les membres du conseil des mines, et cette erreur a été reproduite par les journaux de Liège qui nous ont emprunté la nouvelle. Après avoir dit en substance ce que contiendrait l'arrêté qui devait paraître dans le *Moniteur*, nous avons ajouté: « Ainsi MM. Fallon et Milcamps ne peuvent plus faire partie de la Chambre des Représentants. » Ces mots, qui terminaient notre article, figuraient mal à propos, puisque la loi des mines ne prononce pas cette exclusion.

— On a pulvé dans le rapport de M. de Remusat, sur le chemin de fer de Paris à la frontière belge, la phrase suivante:

« Nous regarderions comme une bonne fortune pour notre patrie, qu'elle donnât ce premier exemple sur le continent d'une grande ligne de chemin de fer internationale. »

Nous en demandons pardon à l'honorable rapporteur, mais quoi qu'on fasse, la France n'est plus dans le cas que de donner le second exemple, et non le premier. Le premier appartient à la Belgique; car le rail-way d'Ostende ou d'Anvers à la frontière de Prusse, est la première grande ligne de chemin de fer internationale sur le continent, et même dans le monde entier. La France a bien assez des titres de gloire qui lui appartiennent réellement; qu'elle laisse à la Belgique ceux qu'on ne saurait lui contester.

Un arrêté autorise la construction d'un Conservatoire de musique à Liège. Des modifications demandées par l'autorité locale à cet arrêté ont été soumises à M. le ministre de l'intérieur. Il est à regretter que M. le ministre tarde si longtemps à prendre une décision sur cet objet; ce retard ajourne l'exécution des travaux de cet édifice, auxquels on aurait pu mettre la main au printemps de cette année.

— On nous écrit d'Anvers qu'une lettre de Londres, à une maison de commerce de cette ville, annonce qu'une des plus fortes compagnies de bateaux à vapeur de l'Angleterre est sur le point de passer un contrat avec une des sociétés établies en Belgique pour la navigation à la vapeur, à l'effet d'organiser en commun quelques services, entre les ports de

notre royaume et ceux de l'Angleterre, et principalement entre Ostende, Anvers et Londres.

L'on espère que ces nouveaux services, devant amener une réduction dans les prix de passage, principalement dans la ligne d'Anvers (lesquels seront réduits à 30 sh. pour la première place, à 1 liv. st. pour la seconde et à 10 sh. pour la troisième) un plus grand nombre de voyageurs prendront la route de la Belgique, ce qui ne peut que contribuer au bien-être de notre pays. (Emancipation.)

M. Warnant, officier de cavalerie, nous invite à annoncer qu'il n'a pas été arrêté sous la prévention de voies de fait envers M. Mailloux, comme le portait notre numéro du 3 juin.

— L'abondance de matières nous force à renvoyer à demain l'article sur les mines, que nous avons promis.

— La banque de Belgique vient de mettre à la disposition de MM. Mosselman une somme de 9 millions, pour établir de nouveaux laminoirs de zinc en France et pour exploiter leurs belles mines de Belgique.

— On vient de découvrir à Londres un manuscrit intitulé de *consolatione philosophiae*; il est écrit tout entier de la main de la reine Elisabeth. C'est une traduction de l'ouvrage de la Boétie.

— Une femme du comté de Stafford dans un accès de folie a coupé la tête à trois de ses enfants, les deux autres sont parvenus à lui échapper. Elle a voulu se donner la mort; mais on est parvenu à la sauver.

ELECTIONS PROVINCIALES DU LIMBOURG.

Voici le résultat des élections provinciales qui viennent d'avoir lieu dans la province de Limbourg:

Meerssen. Votans 127, répartis comme suit: MM. Corten, bourgmestre à Beek, 77 voix; Lemmens, bourgmestre, à Geleen, 65; Schoenmackers, propriétaire à Baar, 57, Fisse, docteur à Meerssen, 36.

Les deux premiers ayant obtenu la majorité ont été proclamés membres du conseil provincial.

Kerkrade. M. Corneli a été élu. C'est le frère de M. Corneli, membre de la chambre des représentants.

Gronsveld. M. Coenegracht (Emmanuel) a été élu à l'unanimité par les 46 électeurs qui ont voté.

Tous ces candidats ont des opinions modérées.

SOCIÉTÉ DE ST-LEONARD.

Rapport du directeur gérant, à l'appui du bilan.

Messieurs!

Après quatorze mois d'existence, l'administration de la société a été appelée pour la première fois à clôturer ses comptes et dresser son bilan aux termes de l'art. 11 des statuts.

Vous avez la mission d'examiner et d'arrêter définitivement le bilan que nous vous présentons: tel est le vœu de l'art. 32 des statuts.

Cette pièce, appuyée d'un inventaire détaillé et dressé contradictoirement, offre le relevé de tous les comptes du grand livre soumis à vos investigations.

Telle que le conseil d'administration vous la présente, elle se résume après le prélevement des intérêts en un bénéfice de frs 31,455 52, qui doivent être affectés conformément au prescrit de l'art. 14 des statuts, savoir: 4 0/0 au fonds de réserve; 16 0/0 à l'administration et 70 0/0 aux actionnaires.

La part des actionnaires à son tour doit être répartie indûment; les actions représentant l'apport de la Banque n'ayant droit aux bénéfices de la première année qu'à raison de la moitié de leur valeur nominale. D'après les dispositions des articles 6 et 8 des statuts, les 600 actions représentant l'apport de M. Regnier ont droit chacune à un dividende de fr. 24 45 et celles qui forment l'apport de la Banque qu'à un dividende de frs. 12 23.

Ces dividendes ne répondent pas à ce que l'on a droit d'attendre d'une industrie qui prospère, et cependant la fabrication des machines n'a jamais eu de jours plus brillants, qu'à l'époque où nous vivons: ainsi un aperçu moral devient nécessaire pour apprécier la véritable position de l'établissement.

Si vous vous en teniez à la lettre du contrat, le bénéfice de la société porte sur une durée de 14 mois et un capital de frs. 900,000, il équivaut ainsi à 3 0/0, qui, joints aux intérêts, représentent 8 0/0.

Mais si vous voulez bien examiner les choses de plus près, si vous voulez suivre le mouvement des fonds employés successivement, ils devront augmenter le capital primitif de frs. 600,000, vous trouverez qu'à la fin du mois d'avril, il n'y avait encore que frs. 100,000 en augmentation utile, frs. 200,000 à la fin d'octobre; frs. 276,000 à la fin de janvier 1837, et enfin seulement frs. 324,000 à la clôture de l'exercice.

A cette époque du 30 avril dernier, il y avait bien, il est vrai, un capital de frs. 1,93,875, employé par la société; mais dans cette somme figure celle de frs. 163,600, en terrains et constructions non en rapport; la fabrique de fer, les mackas et la nouvelle fonderie, sont encore en construction.

En prenant la moyenne des capitaux utiles, on peut estimer à francs 725,000 celui qui a fonctionné pendant 14 mois et l'on arrive dès lors à un bénéfice d'environ 4 0/0 par an en-dehors des intérêts.

Ce bénéfice toutefois eût été beaucoup plus considérable, il eût dépassé 8 0/0, n'était l'accident désastreux qui est venu le 6 octobre dernier interrompre nos travaux; et ruiner une partie de ceux que nous avions en cours d'exécution.

Indépendamment des dommages réclamés de la société d'assurances des propriétaires réunis et pour lesquels nous sommes encore en instance, l'on peut estimer à fr. 40,000 la perte essuyée par la société à la suite de l'incendie, tant en bâtiments consumés, en machines et outils détruits, qu'en perte de temps et de salaire. Cette estimation a été faite avec toute la modération d'hommes qui cherchent à se dissimuler l'étendue de leurs pertes.

Les considérations qui précèdent suffisent pour donner une idée assez juste de l'avenir de l'établissement; cependant vous comprendrez, que les frais généraux n'augmenteront pas en raison du capital, l'inspection des chiffres le prouve d'ailleurs; vous apprécierez que quand les constructions seront terminées, il y aura économie de salaire, par la facilité de travailler avec plus d'ordre et plus d'ensemble; enfin bénéfice sur une foule d'articles pour lesquels nous sommes encore tributaires de concurrents.

Après cet exposé rapide, je crois devoir appeler encore votre attention sur le procès que nous intente la société d'assurances des propriétaires réunis: elle nous oppose deux fins de non recevoir. L'un consiste dans l'augmentation des risques par suite des nouvelles constructions, mais tous ceux qui connaissent l'état des lieux peuvent attester, que les risques avaient diminué, et que c'est aux constructions nouvelles seules qu'il faut attribuer que toute la partie des bâtiments assurés n'ait pas été détruite. L'autre, est une subtilité d'école.

L'assurance a été faite au nom de M. Regnier, et l'on prétend qu'il n'était plus propriétaire par suite de la formation de la société, comme si un contrat de société était une transmission de biens, comme si l'apport des écus de la Banque pour donner de l'extension aux opérations de M. Regnier, changeait la nature des risques, la moralité de l'assuré. Nous attendons avec confiance la décision arbitrale à intervenir.

Je dépose, Messieurs, à votre inspection et approbation, le bilan de la société, tel qu'il a été dressé par ordre du conseil d'administration. Liège, le 3 juin 1837.

BEGNIER-PONCELET.

ETAT CIVIL DE LIEGE, du 1er Juin.

Naisances : 2 garçons, 4 filles.
Décès : 5 filles, 3 hommes, 2 femmes, savoir : F. L. Vincent, âgé de 61 ans, avocat, rue Basse-Sauvinière, époux de J. Doutreloux. — L. C. Termonia, âgé de 21 ans, bijoutier, derrière le Palais, célibataire. — El. J. Dubois, âgé de 19 ans, maçon, rue Grande-Bèche, célibataire. — El. Defize, âgé de 85 ans, sans profession, faubourg d'Amorceur, veuve de Henri Renard. — Jne Declaye, âgée de 61 ans, sans profession, rue Rature, épouse de Jn. S. Chantraine.

Du 2. — Naisances : 3 garçons, 6 filles.
Mariages (6), savoir : Entre François Truillet, chirurgien, rue Puits en Sock et Henriette Josephine Sartou, sans profession, même rue. — Nicolas Jacques Benoit Granjean, sans profession, au Potay et Marie Marguerite Josephine Laport, sans profession, faubourg St. Léonard. — Léonard Mouzon, fabricant, rue Lulai, veuve de Marie Cath. Courroy et Anne Catherine Luchman, sans profession, à Heerlen. — Jean Guillaume, armurier, sur la Fontaine et Marie Joseph Dupont, journalière, même rue. — Gilles Joseph Hanon, garçon boulanger, à Ampsin et Barbe Daemen, sans profession, place St. Paul. — Henri Joseph Delboulle, cordonnier, sur Avroy et Elie Joseph Delvaux, blanchisseuse, à Chénée. — Martin Joseph Duchesne, armurier, au Thier à Liège et Marie Elisabeth Wilmotte, cultivatrice, même rue. — François Paul Remacle, journalier, rue des Ecoles et Marguerite Gerard, journalière, faubourg Ste. Marguerite. — Pierre Defraigne, bouffier, derrière les Potiers et A. nés Dehoussé, journalière, même rue. — Antoine Marie Dieudonné Halin menuisier, à Liège et Elisabeth Borguet, journalière en Bèche. — Nicolas Lensen, ébéniste, à Bruxelles et Marie Catherine Jamart, sans profession, faubourg St. Léonard. — Auguste Jean Fierens, musicien, à Gand et, Thérèse Humblet, couturière, rue de la Casquette. — Jean Joseph Lambert, candidat au notariat, à Hannut et Marguerite Augustine Gaillard, rentière, rue Salamandre. — Pierre Raskin Bertrand, armurier, aux Tawes et Hubertine Demarche, sage-femme, faubourg Ste. Walburge. — Thomas Joseph Ista, cordonnier, rue Grasse Poule et Anne Catherine Joseph Jansen, marchande, rue Puits en Sock, veuve de Pascal Graindorge. — Pierre Gerard Begelers, infirmier, rue Pierreuse et Anne Grégoire, journalière même rue.
Décès : 1 femme, savoir : M. T. E. Colinet, âgée de 19 ans, couturière, rue devant les Ecoles.

ANNONCES.

on DEMANDE OUVRIER LIQUORISTE
connaissant parfaitement son état. — S'adresser au bureau du Politique où l'on dira pour qui c'est. 1080

EN VENTE chez M^{me}. DUVIVIER, RUE VELBRUCK, UN TRES GRAND TAMBOUR A CAFE. 1081

AVIS.

Conformément à l'avis que nous en avons déjà donné, DOUZE NOUVEAUX DIORAMAS OPTIQUES se trouvent exposés à dater du 5 juin, et seront à voir conjointement avec le PANORAMA DE SALZBOURG, établi sur la place de la Comédie, pendant le court séjour du Panorama à Liège.

F. LÉONARD, MARCHAND,
A LIÈGE, RUE ROYALE, N° 921,
VOULANT CESSER SON COMMERCE D'AUNAGE

POUR CONTINUER CELUI D'ÉPICERIES,

A l'honneur d'informer QU'IL VEND AU PRIX DE FAC- TURE, avec facilité de paiement, les articles suivants : Coton, Cotonnade, Chirtings, Gilets, Couteils, Toile blanche de couleur et doublure, Couvertures de Coton. etc. 1072

BELLE VENTE

DE

PLANTES ET D'ARBUSTES.

VENDEDI 9 JUIN, à 3 heures de relevée, à la salle de ventes de M^{le} DUVIVIER, rue Velbruck, consistant en cent espèces de Camélia en bonne force, Azalea indica, Magnolia, Rhododendrum, Cactus et quantité d'autres plantes de serre et de pleine terre. 1079

A LOUER UNE MAISON sise au Quai de la Sauvinière, N° 9, près de la porte d'Avroy. S'adresser au bureau de cette feuille.

VENTE DE MAISONS,

A HERVE.

Le JEUDI, 15 JUIN 1837, à deux heures de relevée, il sera procédé en la demeure du sieur Pascal Moreau, café de la Concorde, à Herve, et par le ministère de M^r MERRY, notaire, à la vente aux enchères

DES IMMEUBLES,

CI-APRÈS DÉSIGNÉS, SAVOIR :

1er Lot. UNE MAISON et bâtiment de derrière avec cour et jardin, située à Herve, rue du coin, occupée par le sieur Glosset-Tailleur, charbon.
2me Lot. UNE AUTRE MAISON joignant la précédente, avec cour et jardin, occupée par la veuve Coutelier.
3me Lot. UNE MAISON avec cour et bâtiment de derrière sise à Herve, rue d'Elvaux, tenue en location par le sieur Lambert Malvaux.
On exposera les deux premiers lots séparément puis ils seront réunis.
Ces maisons sont libres de toutes charges et il y a facilité pour le paiement du prix.
S'adresser pour connaître les conditions en l'étude du notaire MERRY à Herve. 1078

A VENDRE un BUREAU EN CHÈNE, avec serrure d'un mètre 75 centimètres de largeur, sur 75 centimètres de longueur. — Plus une table, avec deux tiroirs formant à clef, de 1 mètre 75 centimètres de longueur sur un mètre 20 centimètres de largeur. Cette table peut servir à tracer des plans. S'adresser rue du Pont d'Ile, n° 32.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
POUR
favoriser l'industrie nationale
ADMINISTRATION
DES
DOMAINES ET FORETS.

5° MAÎTRISE.

On donne avis que la vente de FUTAIE SUR LA COUPE DE TAILLIS, ordinaire 1837, dans la FORÊT DE HARRE, province de Luxembourg, aura lieu le JEUDI 8 JUIN 1837, à onze heures précises du matin, dans une des salles du palais de justice à Liège, pardevant M. le notaire DUSART.
S'adresser pour plus amples renseignements et pour obtenir des exemplaires de l'affiche, à Liège, en l'étude du notaire prénommé et à St Trond au bureau du maître particulier des forêts. 1038

A LOUER POUR LA SAINT JEAN, SUR AVROY, N. 640,

UN QUARTIER jouissant d'une vue superbe et composé d'une cuisine, une salle à manger, six pièces aux étages, caves, etc., le tout en fort bon état et à un prix très modéré. 1036

QUARTIER avec ou sans écurie, à LOUER, rue devant la Madelaine, N° 273.

A LOUER

UNE MAISON DE COMMERCE,

RUE DE LA RÉGENCE,

S'adresser rue du Pot d'Or, n. 620. 1074

EAU BALSAMIQUE ET SPIRITUEUSE

DE M. BOTOT,

Approuvée par la Faculté de médecine de Paris.

Cette Eau est composée de simples et aromates bien choisis ; elle a la vertu de fortifier les genèives, de raffermir les dents, de les entretenir blanches, saines, d'en arrêter les douleurs et d'en fixer la cavité ; elle a aussi la propriété de rendre la bouche fraîche, de communiquer à l'haleine une odeur suave, et de ne se corrompre jamais.
Chaque bouteille est accompagnée d'un imprimé contenant la manière de s'en servir, pour la toilette.

Les personnes qui ont la bouche pâteuse, mauvaise ou échauffée, qui sont sujettes à la pituite, aux fluxions et aux maux de dents, qui ont les genèives pâles, molles, fongueuses, livides, saignantes, gonflées, douloureuses ; celles enfin qui ont les dents décharnées et quelques dispositions au vice scorbutique ou qui auraient été dans la triste nécessité de faire usage de mercure, se trouveront fort bien de l'usage de cette eau ; il en sera de même des femmes enceintes, elles les garantira du mal de dents et du gonflement des genèives, auxquels elles sont sujettes. Cette eau est fortifiante et d'un usage très-agréable pour le bain.

LE SEUL DEPOT pour Liège, est chez GILLON NOSSENT, rue du Pont d'Ile, n° 32.

La réputation dont jouit l'Eau Balsamique de M. BOTOT, ayant donné lieu à des contrefaçons, M^r BOTOT pour en empêcher les effets, a fait graver sur ses bouteilles les mots EAU DE BOTOT, et sa signature est apposée sur l'étiquette de chaque bouteille.

VILLE DE LIÈGE.

Interdiction du gros roulage dans les rues Bertholet, Pont d'Avroy, Hasinelle, etc.

Le collège des bourgmestre et échevins, considérant que depuis l'ouverture de la rue Bertholet, il s'est établi une grande circulation de voitures du gros roulage dans les rues très-étroites du quartier de Pile, telles que celles de St. Remi, Bonne Fortune, Sœurs de Hasque, etc.

Considérant que cette circulation présente des inconvénients graves sous le rapport de la sûreté du passage, et qu'il est indispensable de prendre des mesures pour éviter de nombreux accidents ;

Considérant que les voitures dont il s'agit ci-dessus se dirigent en général vers le pont de la Boverie ou le pont des Arches, qu'elles atteignent également et sans donner lieu à aucun inconvénient, en suivant la grande voirie à partir de la promenade d'Avroy ;

Vu les articles 16, 17 et 18 du règlement du 26 juin 1827 sur la police de la voirie, et de l'avis de M. le commissaire de police du quartier du Sud ;

Arrête ce qui suit :

Art. 1er. Il est interdit à tout conducteur de voitures du gros roulage, de messageries ou de diligences quelconques, et de toutes autres voitures non suspendues attelées de plus d'un cheval, de traverser avec leurs voitures la rue Bertholet, le passage dit Hasinelle, la rue du Pont-d'Avroy, ainsi que les diverses rues intermédiaires du quartier St. Jacques à celui de l'Université

Art. 2. Les voitures servant aux approvisionnements des habitants de l'une ou l'autre des rues susmentionnées, sont seules exceptées de la défense portée en l'article précédent.

Art. 3. Un poteau indicateur sera placé à l'extrémité, vers Avroy, des rues Bertholet, Hasinelle et Pont d'Avroy.

Art. 4. Toute contravention aux dispositions qui précèdent sera poursuivie et punie en conformité de la section 9me. du règlement du 26 juin 1827.

Art. 5. Le présent arrêté sera publié et affiché. Il est rendu exécutoire à partir du 5 juin prochain.

Des expéditions en seront transmises à MM. les commissaires de police, afin d'en assurer l'exécution.

A l'hôtel-de ville, en séance, le 31 mai 1837.

Le président, Louis JAMME.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins rappelle au public que les réglemens interdisent à tout particulier « de tirer des armes à feu, des fusées ou des pétards, soit de nuit, soit de jour, ni d'allumer aucun feu dans les rues et cours. » Les contraventions seraient immédiatement poursuivies et punies.

3. mai 1837.

Le président, Louis Jamme.
Par le collège, le secrétaire, Demany.

BOURSES.

PARIS, LE 3 JUIN.

Table of exchange rates for Paris, June 3rd, 1837. Columns include various currencies and their values.

LONDRES, LE 1er JUIN.

Table of exchange rates for London, June 1st, 1837. Columns include various currencies and their values.

AMSTERDAM, LE 2 JUIN.

Table of exchange rates for Amsterdam, June 2nd, 1837. Columns include various currencies and their values.

ANVERS, LE 3 JUIN.

Table of exchange rates for Antwerp, June 3rd, 1837. Columns include various currencies and their values.

CHANGES.

Table of exchange rates for various locations including Amsterdam, Rotterdam, Paris, London, and Antwerp.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 3 JUIN 1837.

On a fait peu d'affaires en fonds Espagnols à notre bourse de ce jour Ardoin ouvert 22 1/2 5/8 et 2 3/8 et reste 22 1/2 argent au comptant. Primes à un mois 23 3/4 dont 1/2 o/o cours.

On a fait peu d'affaires en fonds espagnols. Ardoin ouvert 22 5/8 et reste 22 1/2 argent On a fait 50 pièces à ce cours. Primes à demain 22 3/4 dont 1/4 o/o cours.

LLOYD BRUXELLOIS, LE 4 JUIN. (2 heures du soir.)

Table of financial data for the Lloyd Brussels, June 4th, 1837. Columns include various financial metrics and values.

VIENNE, LE 26 MAI.

Métalliques, 105 1/4. — Actions de la Banque, 1383 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 2 JUIN.

Le koff hanovrien Zeven Gebroeders, venant de Ditsum, chargé d'orge.

DU 3 ET 4 JUIN.

Le koff hanovrien Vr. Pietje, v. de Ditsum, ch. d'orge. — Le pleyt belge Mathilda, v. de Noirmoutiers, ch. de sel. — Le brick russe Anna, v. de Riga, ch. de graines de navette. — Le brick prussien Fortuna, v. de Dantzic, ch. de bois et soufre. — Le brick prussien Die Eiche, v. de Memel, ch. de bois.

PLACE D'ANVERS, LE 3 JUIN.

Café — Les transactions citées aujourd'hui se bornent à environ 300 balles Brésil de 25 1/2 à 26 et 100 balles St-Domingue ordinaire à 26 1/4 c.

Sucre brut. — Un petit lot de 57 caisses Havane blond tre. qualité a été payé fr. 21 pav. nat. Il s'est traité également 50 caisses Siam blanc et 25 dito Bengale à prix inconnus.

Riz — La demande qui s'était un peu ralentie pour ce grain, s'est renouée et vient de provoquer les affaires suivantes :

274 tierçons Caroline suranah à prix tenu secret.

3 1/2 id. id. id.

300 dito dito nouveau à f. 14 1/4.

30 dito dito ditto à f. 14 3/8.

Imprimerie de J.-Bie. NOSSENT, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.